

Appel à résidence d'auteur dans le cadre des territoires prioritaires DRAC Département de l'Ain Communauté de communes du Valromey (3 mois)

Contexte de la résidence

La DRAC Rhône-Alpes, en partenariat avec les autres services de l'État concernés et les collectivités régionales et départementales, a engagé une démarche expérimentale de développement de l'éducation aux arts et à la culture à l'échelle d'intercommunalités essentiellement rurales, relayant ainsi la priorité nationale qui vise à corriger les inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture.

Après avoir identifié les territoires prioritaires regroupés en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des conventions de développement de l'éducation aux arts et à la culture ont été signées en 2014 ou vont être signées en 2015 pour une durée de trois ans.

Parmi les actions inscrites dans ces conventions, il est notamment prévu une résidence d'auteur par an et pendant trois ans sur chaque territoire.

Cet appel à résidence concerne la Communauté de communes du Valromey (Ain) regroupant 15 communes. (voir le détail en annexe).

1. Objectifs de la résidence

- Encourager la création et la médiation en permettant à un auteur de développer un travail en lien avec le projet artistique du territoire. Le candidat retenu accepte de consacrer son séjour dans la communauté de communes du Valromey à la création et à des actions de médiation à destination des publics partenaires du projet.
- Favoriser la rencontre avec divers publics autour de la création qui sera imaginée pendant cette résidence et ainsi favoriser le développement culturel du territoire. Dans ce cadre, le candidat retenu accepte de participer à des rencontres sous diverses formes selon des modalités qui seront définies avec lui.
- Valoriser le travail de l'auteur-e (ou auteur-e / illustrateur-trice) dans les bibliothèques et lieux partenaires et par différents médias en vue de la restitution publique à l'issue de la résidence.

2. Objet de l'appel à candidature

- La résidence devra être articulée au projet artistique de territoire autour du cinéma, en privilégiant une approche « écrit et image » ou bien « écriture numérique » (projet en cours d'élaboration)
- Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un auteur-e (ou auteur-e / illustrateur-trice) pour une période de 3 mois (période fractionnable éventuellement par segments de 1 mois minimum de présence continue)
- Genres littéraires : théâtre, poésie, romans, bande dessinée, etc.

3. Conditions d'accès à la résidence

L'appel à candidature est ouvert aux auteurs-es (ou auteurs-es / illustrateurs-trices) de livres pour la jeunesse ou pour adulte ayant déjà publié à compte d'éditeur et n'ayant pas bénéficié d'une bourse soit du CNL soit dans le cadre du dispositif conjoint de la DRAC et de la Région Rhône-Alpes, les deux années précédentes.

L'auteur ne devra pas être domicilié dans le département de l'Ain ni à une distance trop proche du lieu de la résidence.

La sélection des candidats est réalisée par un jury sur présentation d'un dossier comprenant :

- Une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur
- Une bibliographie
- Une note d'intention sur le projet d'écriture et les actions de médiation à mener
- Une note sur les motivations qui poussent l'auteur à vouloir venir travailler dans la communauté de communes du Valromey.

Le choix du jury sera soumis au Centre national du livre (CNL) pour validation.

- L'auteur devra envoyer une copie d'attestation de responsabilité civile, être titulaire d'un permis de conduire de type B et être mobile. Un véhicule est vivement souhaité, de nombreux déplacements pour la vie quotidienne et éventuellement pour quelques déplacements liés à la résidence sont à prévoir.
- Les dossiers de candidatures (aux formats numériques et papier) devront être adressés à la Bibliothèque départementale de prêt de l'Ain et à la DRAC.
- La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 octobre 2015

4. Informations pratiques et dispositions financières

- Le candidat sélectionné se verra attribuer une bourse de résidence d'un montant de 2000 € brut par mois de résidence (charges AGESEA à déduire).
- Un gîte sera mis à disposition de l'auteur pour son hébergement. L'implantation géographique sur le territoire de la communauté de communes sera à définir avec le candidat retenu.
- L'EPCI prendra à sa charge le transport aller/retour entre le domicile et le lieu de résidence de l'auteur.
- Les défraiements pour les temps de médiation seront pris en charge par l'EPCI.

- Deux jours de prise de contact (prise en charge des frais de déplacement) sur le territoire sont prévus afin de valider le choix du candidat.
- L'auteur aura à sa charge, la restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil, ainsi que les déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

5. Activités de l'auteur en résidence

Les actions de médiation seront à imaginer avec le candidat retenu selon ses compétences, son domaine d'intervention et ses envies. Elles pourront prendre la forme de rencontres avec divers publics, d'ateliers d'écriture ou de lecture à voix haute, d'illustrations ,...

6. Contacts

Brigitte Jouve-Villard, chargée de mission vie littéraire, langue française DRAC Rhône-Alpes

Christian Chemin, conseiller pour l'action culturelle DRAC Rhône-Alpes

Coralie Dondé, responsable de l'action culturelle à la Direction de la lecture publique de l'Ain

Philippe Camand, Arald

7. Convention

Une convention sera établie entre le CNL, l'auteur-e et la communauté de communes fixant les conditions de rémunération de l'auteur, les dates, la durée de la résidence, les conditions de séjour et d'hébergement et présentant le programme des actions de médiation.

8. Engagements du candidat consécutifs à l'obtention de la résidence

- informer régulièrement les porteurs de projet de l'évolution du projet et fournir un bilan exhaustif, au plus tard dans l'année suivant sa réalisation.
- participer aux manifestations de lancement, de promotion et de bilan
- tenir un carnet de bord de la résidence sous forme de blog ou autre modalité de partage à définir avec les partenaires

ANNEXE : Un aperçu du territoire

A. Quelques chiffres

- Faible densité de population (21 habitants au km² contre 105 dans l'Ain et 148 en Rhône-Alpes)
- Solde naturel négatif (-0.4) mais solde migratoire positif (1,7 contre 0.8 dans l'Ain et 0,3 en Rhône-Alpes)
- Importance des résidences secondaires (23.7 contre 5.8 dans l'Ain et 11.8 en Rhône-Alpes)
- Revenus relativement faibles (revenu net imposable par foyer fiscal de 21 874€ contre 28 090€ dans l'Ain et 26 488 en RA)
- Taux de chômage faible (6.6 contre 9.3 dans l'Ain et 10.9 en RA)
- Part importante de l'agriculture (24.7 contre 11,8 dans l'Ain et 8.4 en RA)
- Aucune infrastructure ferroviaire

B. Acteurs culturels

- Ciné-rencontre
- Val'muse
- Maison des jeux
- Musée de Lochieu
- Observatoire de la Lèbe
- Associations littéraires : Mots passants et Sans titre

C. Les acteurs éducatifs

- 1 école maternelle
- 4 écoles primaires + 2 privées
- 2 écoles élémentaires
- 1 collège à Artemare (hors CC Valromey)
- 1 Plan éducatif local concernant les 15 communes

Le musée départemental du Bugey-Valromey à Lochieu présente les nombreux aspects de l'histoire et de la vie quotidienne en Bugey-Valromey, du 18e siècle à nos jours et les enjeux contemporains du territoire. En 2012, la Conservation départementale y organisa une importante exposition dédiée à Gertrude Stein, qui passa plusieurs mois par an, de 1929 à 1936, dans le Bugey aux côtés de sa compagne Alice Toklas.

D. Les bibliothèques

Commune	Pop.	Surface	heures /hebdo	Offre doc.	Internet public
Belmont-Luthezieu	450	30	1,5	800	Non
Champagne-en-Valromey (Communauté de communes)	3513	222	12	12 000	Oui
Hotonnes	299	42	6	3000	Non
Petit-Abergement	144	30	11	300	Non
Lompnieu	122	?	?	?	?